

Coup d'arrêt au béton entre Carnon et la Grande Motte

On en parlait depuis longtemps, cette fois c'est fait : le « mur de béton » de la Grande Motte ne s'étendra plus vers Carnon. Au cours d'une conférence de presse le 1^{er} juillet dernier Georges Frêche, président du conseil de rivage méditerranéen, avait annoncé que le conservatoire se porterait acquéreur de 147 hectares au Grand Travers. Une récente note de Michel d'Ornano au préfet de l'Hérault vient de rendre la chose possible.

En effet le ministre de l'Environnement du cadre de vie a donné les instructions suivantes :

- Abandon de la construction sur les terrains dont l'urbanisation était prévue en bordure de l'étang de Mauguio et dans la zone littorale du Grand Travers.

- Achat des terrains par le conservatoire du littoral.

Les protecteurs de la nature viennent donc de marquer un sérieux point dans cette partie de nos plages tant convoitées. La commune et la Direction Départementale de l'Équipement ayant donné un avis favorable, l'acquisition de ces 147 hectares ne devrait plus tarder. Elle devrait se faire sur la base de 5,30 F le mètre carré soit une dépense totale de 7 800 000 F pour le conservatoire.

Avec les 125 hectares du Petit Travers le conservatoire disposera là d'une vaste zone protégée. A noter malgré toutes les difficultés rencontrées pour l'achat de cette frange du littoral. En effet, le juge foncier a estimé le prix du mètre entre 38 et 41 F au Petit Travers. Ce qui correspond aux tarifs des terrains constructibles. Or, cette évaluation va contre celle qui avait été effectuée par les domaines (5 F le mètre carré). Le conseil de rivage a décidé de faire appel de la décision du juge foncier et demandé à la DDE de classer le Petit Travers en zone non constructible. Il propose une transaction amiable avec les propriétaires à 5,30 F le mètre carré.



Plus rien ne sera construit entre la Motte du Couchant (ici en pleine extension) et Carnon.

Vers une protection du littoral des Aresquiers au Grau du Prévost

Parallèlement à ces achats le conseil de rivage de la Méditerranée a décidé le 18 juin dernier lors de sa réunion aux Embiez de poursuivre l'action entreprise aux Aresquiers. Après le lido c'est le bois qui va être protégé.

En tout 190 hectares seront ainsi sauvegardés. Mais le conseil de rivage voit beaucoup plus grand.

Il a en effet proposé l'acquisition du lido de Maguelonne (7 hectares) afin que les voitures ne se répandent sur l'ensemble du site et ne dégradent la partie dunale en bord de mer. Si le conseil obtient gain de cause auprès du Conservatoire

c'est toute la bande littorale entre les Aresquiers et l'étang du Prévost qui sera hors de danger pour des dizaines d'années.

Vers une base de nature sur l'étang de Méjean

Déjà propriétaire des bords de l'étang du Méjean le conseil entend poursuivre l'action entreprise. Il a donc demandé l'achat de la propriété Fangouse soit 11 hectares et demi. Au total 300 hectares seraient ainsi non constructibles. Cela permettrait de créer une base de nature identique à celle de l'étang du Ponant sur la commune de la Grande Motte.

Et puis cette acquisition présenterait un autre avantage : celui de préserver les trésors archéologiques qui renferme ce site de Lattes.

L'opération aurait donc un double but : écologique et culturel.